



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 15 avril 2014
18 heures 30

AS/MG

N° 001687

Administration
Générale -
Commission pour les
délégations de
services publics

Affiché le :

Le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 09 avril 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé qu'en application de l'article L 1411-5 du CGCT, la Commune d'Apt peut créer une commission pour les délégations de services publics.

Cette commission se compose de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, le Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein) à la représentation proportionnelle, au plus fort reste. Cinq suppléants peuvent également être prévus.

Il est précisé que le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer également à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les délégations de service public étant soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, cette commission a pour rôle de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, du respect des diverses obligations légales auxquelles ils sont tenus et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Il est proposé au conseil de composer une Commission générale des délégations de service public afin qu'elle puisse intervenir en deux temps : d'abord à titre consultatif, avant la délibération du conseil municipal décidant le principe de toute D.S.P. éventuelle qu'envisagerait la Commune, puis à titre formel, dans le cadre de chacune de cette ou de ces D.S.P.

Ainsi, les membres constitutifs de cette Commission connaîtraient très en amont de la décision communale formelle, la philosophie de chacun des éventuels projets de D.S.P., ce qui permettrait d'enrichir le rapport de présentation soumis au vote des conseillers.

Vu, l'article D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel :

« Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. »

Monsieur le Maire demande que soient présentées les listes des candidats destinés à siéger en tant que membres titulaires ou en tant que membres des suppléants au sein de la commission générale de délégation des services publics.

Les listes proposées au vote du conseil municipal sont constituées comme suit :

Liste « Apt, pays d'avenir »	
Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle PITON	Mme Marie-Christine KADLER
M Bruno BOUSCARLE	M Dominique MARIANI-VAUX
Mme Solange BECERRA	M Michel THERY
M Roger FERNANDEZ	Mme Françoise PETOT
M Thierry CARRELET	Mme Corinne LAVILLE

Liste « Apt une ville vivante »	
Titulaires	Suppléants
M Jean AILLAUD	Mme Emilie SIAS
Mme Dominique SANTONI-LEONIS	Mme Laurence BARBIER

Liste « Apt Bleu Marine »	
Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS	

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE, la création de la commission générale de délégation des services publics,

**PROCEDE COMME SUIVIT AU VOTE ET AUX OPERATIONS DE DEPOUILLEMENT
POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION.**

Monsieur le Maire fait procéder au vote à bulletins secrets. Chaque Conseiller Municipal, remet à l'appel de son nom, dans l'urne qui lui a été présentée, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs et nuls : 1
- suffrages exprimés : 32

Résultats

Nom de la liste	Suffrages
Liste « Apt, pays d'avenir »	25
Liste « Apt une ville vivante »	7
Liste « Apt Bleu Marine »	0
TOTAL	32

Désigne, en tant que membres titulaires et suppléants pour composer la commission générale de délégation des services publics les personnes ci-après désignées :

COMMISSION GENERALE DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS			
Président : Monsieur le Maire d'Apt.			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Mme PITON	Isabelle	Mme KADLER	Marie-Christine
M BOUSCARLE	Bruno	M MARIANI-VAUX	Dominique
Mme BECERRA	Solange	M THERY	Michel
M FERNANDEZ	Roger	Mme PETOT	Françoise
M AILLAUD	Jean	Mme SIAS	Emilie

CHARGE, Monsieur le Président de la commission de désigner et d'associer tout agent de la collectivité territoriale avec voix consultative au fonctionnement de la commission, ainsi que tout assistant à maître d'ouvrage (AMO) dont la collectivité pourrait s'assurer les compétences pour soutenir le développement de chaque projet de DSP.

AUTORISE, Monsieur le Maire, Président de la Commission DSP, à signer toutes les pièces nécessaires au bon fonctionnement de cette commission.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL